

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1864

25 juillet 2015

SOMMAIRE

3D Plan Architecture S.à r.l.	89432	ECIP Italia Srl	89457
AC8 Consulting S.à r.l.	89446	Flots Yachting S.A.	89472
Al Breck Enterprises Luxembourg S.à r.l. ...	89437	G.D.Transports s.à.r.l.	89472
ALLIANCE COMMODITIES HOLDING (Luxembourg) S.A.	89457	H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.l.	89469
Ambrosia Holding Co S.A.	89471	Indium Investment S.à r.l.	89460
Amundi Luxembourg S.A.	89439	IW Alternative General Partner	89458
APCOA Finance Lux S.à r.l.	89426	MFM Capital 3 SCSp	89427
APG 5	89437	NBIM Monte S.à r.l.	89429
Ares Life Sciences I S.à r.l.	89439	NBIM Otto SZ S.à r.l.	89432
Atalaya Luxco PIKco	89443	NBIM Otto W1 S.à r.l.	89443
Beatriz S.à r.l.	89458	NBIM Otto W3 S.à r.l.	89466
Be Original Srl	89462	niuVitis S.à r.l.	89435
Blanca S.A.	89460	SOF-10 Starlight 36 GBP S.à.r.l.	89446
Boulangerie Belle Boutique S.A.	89460	Springer Science+Business Media GP S.à r.l.	89436
BSI Fund Management S.A.	89462	TMF Luxembourg Holding S.A.	89428
Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à.r.l.	89465	Tomorrow Holding S.A.	89463
Bureau Immobilier Florent Kinsch S.à r.l. ...	89462	Wacapou Leasing S.A.	89428
Caulus Luxembourg S.à r.l.	89469	Waterslim Holding S.à r.l.	89426
Clover Holdings Topco S.à r.l.	89460	Weather Capital S.à r.l.	89429
Coeli SICAV I	89471	Whitewood Phase 1 Holdings UK S.à.r.l.	89427
Crédit Agricole Private Banking Management Company	89472		

Waterslim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 140.810.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales en date du 5 janvier 2015 que les associés sont dorénavant les suivants:

- Libra Sàrl, avec siège social au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, détenant 250 parts sociales de catégorie A;
- Colinium Sàrl, avec siège social au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, détenant 1.206.875 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Patrick FAURE, résidant au 18 Quai de Béthune, F-75004 Paris, France, détenant 1.250 parts sociales de catégorie A;
- Colinium Sàrl, avec siège social au 26 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, détenant 3.125 parts sociales de catégorie B;
- Monsieur Florent CHOLLET, résidant au 13 avenue Foch, F-75116 Paris, France, détenant 250 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Franck LANGLAIS, résidant au 1098 route du Pont de Clans, F-06400 Clans, France, détenant 125 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Louis-Marie CHOLLET, résidant au 16 strada Cerbaia, I-50028 Tavarnelle, Italie, détenant 250 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Benjamin CHOLLET, résidant au 50 rue Saint Didier, F-75116 Paris, France, détenant 250 parts sociales de catégorie A;
- Monsieur Matthew ALBERT, résidant au 5bis villa Peirera, boulevard de Suisse, MC-9800 Monaco, détenant 125 parts sociales de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015078093/28.

(150088898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

APCOA Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 6.898.250,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.933.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société du 25 février 2015 que le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, Mazars Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été renouvelé pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés statuant en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos.

Il résulte par ailleurs des résolutions des associés de la Société du 16 avril 2015 que les mandats des gérants suivants arrivant à échéance, ces derniers ont été renouvelés pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés statuant en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos:

- Monsieur Wilfried Piskula, directeur d'investissement, domicilié professionnellement au 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France;
- Monsieur Christophe Aubut, administrateur-délégué, domicilié professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Monsieur Vincent Cormeau, directeur, domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg;
- Monsieur Bertrand Michaud, directeur, domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Vincent Cormeau / Bertrand Michaud

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015079083/26.

(150090954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Whitewood Phase 1 Holdings UK S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 195.820.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 mai 2015

1. Monsieur Hiroshi HISADA a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 22 mai 2015.
2. Monsieur Takeshi TAKAHASHI, administrateur de sociétés, né à Kanagawa (Japon), le 10 septembre 1978, demeurant professionnellement à 38 Berkeley Square, 7th Floor Berger House, London W1J 5AE, Royaume-Uni, a été nommé comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 22 mai 2015.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Whitewood Phase 1 Holdings UK S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015078107/17.

(150088975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

MFM Capital 3 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 197.102.

—
Extrait du 28 avril 2015 de la convention de société en commandite (la «convention») de MFM Capital 3 SCSp, société en commandite spéciale

1. Associés commandités indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux. MFM Capital S.à.r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («l'associé commandité»). L'associé commandité a été constitué le 19.01.2015 en tant que société à responsabilité limitée («S.à.r.l.»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (ci-après la «loi de 1915»), et a été enregistré sous le numéro B193743 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le «RCSL»).

2. Dénomination sociale, objet social, siège social, exercice.

(I) Dénomination sociale

La société en commandite spéciale aura le nom: «MFM Capital 3 SCSp» (ci-après la «Société»).

(ii) Objet social

L'objet social de la Société est (i) la prise de participation sous forme d'intérêts et des droits de toute nature dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et/ ou sous forme d'autres arrangements et dans toute autre forme d'investissement, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou autre, ainsi que le transfert par vente, échange, ou autre, des titres de toute nature.

(iii) Siège social

La société demeure à 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice

L'exercice social de la société coïncide à l'année calendrier.

3. Nomination du gérant et de pouvoirs de signature. L'associé commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la SCSp, conformément à la présente convention de société en commandite et aux lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la présente, l'associé commandité doit indiquer qu'il agit au nom de la SCSp, et tous les actions entamés ci-après par l'associé commandité seront réputées être à ce titre, sauf indication contraire.

L'associé commandité a le pouvoir exclusif d'entamer toutes les décisions à l'égard de la SCSp, à condition qu'un tel pouvoir n'a pas été délégué ou attribué à une autre entité ou prestataire de services qui seront responsables que pour l'exécution de leur mandat, conformément à la convention présente et à la Loi de 1915, en particulier la «sous-section 2. -sociétés en commandite spéciale» de la Loi de 1915.

4. Date de commencement et durée de la société. La société est établie à partir du 28 avril 2015, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015078682/37.

(150090247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Wacapou Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.849.

Extrait des Résolutions prises par l'Actionnaire Unique à Luxembourg en date du 26 mai 2015

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique dans le cadre de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 que:

L'Actionnaire unique a décidé de reconduire:

Natixis Trust, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.141, dûment représentée par son représentant permanent Madame Evelyne Etienne, ayant son adresse professionnelle au 51, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, dans ses fonctions d'administrateur unique ainsi que:

Deloitte Audit S.à r.l., établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.895 dans ses fonctions de Réviseur d'entreprises

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015078110/21.

(150089225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

TMF Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.728.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 11 mai 2015:

- Démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant que administrateur de la société effectif à partir du 11 mai 2015;

- Révocation du mandat de Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman en tant que administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société effectif à partir du 11 mai 2015;

- Nomination de Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration à partir du 11 mai 2015 pour une période venant à l'échéance lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Nomination des administrateurs suivants en date du 11 mai 2015 pour une période venant à l'échéance lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2015:

* Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à s'Gravenhage, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que administrateur de la société,

* Monsieur Gordon Stuart, né le 9 juillet 1963 à Glasgow, Royaume-Uni, et demeurant professionnellement au 6 St Andrew Street, Londres EC4A 3AE, Royaume-Uni, en tant que administrateur de la société;

- Confirmation que le Conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:

* Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur et président du conseil d'administration,

* Monsieur Johannes Laurens de Zwart, administrateur et

* Monsieur Gordon Stuart, administrateur;

- Confirmation que PriceWaterhouseCoopers S.C., 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg est commissaire aux comptes pour une période venant à l'échéance lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg Holding S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015078870/33.

(150089653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Weather Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 98.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEATHER CAPITAL S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015078112/11.

(150088754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

NBIM Monte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 178.418.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NBIM S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 160.744 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Myriam Olivie, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "NBIM Monte S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 178.418, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg on 27 June 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2018 dated 20 August 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary on 6 August 2013 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2481 dated 7 October 2013.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Add the following new article to the articles of association of the Company:

" 19. Supervisory Council.

19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985

19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:

(a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;

(b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company's affairs to them; and

(c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company

19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.";

3. Confirmation that the numbering of the articles following the added article is amended accordingly.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to provide for certain information rights to the Supervisory Council of Norges Bank and to add the following new article to the articles of association of the Company:

“ 19. Supervisory Council.

19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985

19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:

(a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;

(b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company's affairs to them; and

(c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company

19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.”

Third resolution

It is resolved that the numbering of the articles following the added article is amended accordingly.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mai,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 160.744 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Myriam Olivie, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante, précitée, est l'Associée Unique actuelle de la société à responsabilité limitée “NBIM Monte S.à r.l.” ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 178.418, constituée suivant acte notarié de Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2018 du 20 août 2013 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié de Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2481 du 7 octobre 2013.

II. Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Ajout de l'article 19 aux statuts de la Société de la manière suivante

« 19. Conseil de surveillance.

19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.

19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:

- a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;
- b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et
- c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.

19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gestion de la Société.»

3. Confirmation que la numérotation des articles suivant l'article ajouté est modifiée en conséquence.
4. Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, a pris la les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à l'avis préalable de la réunion, il reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour, l'assemblée considère être valablement convoquée et il accepte de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre résolu que toute la documentation pertinente a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'attribuer certains droits d'information au conseil de surveillance de Norges Bank et d'ajouter l'article suivant aux statuts de la Société:

« 19. Conseil de surveillance.

19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.

19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:

- a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;
- b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et
- c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.

19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gestion de la Société.»

Troisième résolution

L'assemblée a décidé que la numérotation des articles suivant l'article ajouté est modifiée en conséquence.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de cette partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. OLIVIÉ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: DAC/2015/8882. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015081659/151.

(150093620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

3D Plan Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5951 Itzig, 12, rue des Arbustes.

R.C.S. Luxembourg B 103.290.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015078127/11.

(150089297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

NBIM Otto SZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.026.856,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 181.814.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NBIM Otto S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 171.574 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Myriam Olivie, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "NBIM Otto SZ S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 181.814, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg on 15 November 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 72 dated 9 January 2014 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary on 30 January 2014 not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

II.- That the 3,026,856 (three million twenty-six thousand eight hundred fifty-six) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Add the following new article to the articles of association of the Company:

" 19. Supervisory Council.

19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985

19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:

- (a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;
- (b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company's affairs to them; and
- (c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company

19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.”;

3. Confirmation that the numbering of the articles following the added article is amended accordingly.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to provide for certain information rights to the Supervisory Council of Norges Bank and to add the following new article to the articles of association of the Company:

“ 19. Supervisory Council.

19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985

19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:

(a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;

(b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company’s affairs to them; and

(c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company

19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.”

Third resolution

It is resolved that the numbering of the articles following the added article is amended accordingly.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mai,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

NBIM Otto S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 171.574 (l’«Associé Unique»),

représentée par Madame Myriam Olivié, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I.- Que la comparante, précitée, est l’Associée Unique actuelle de la société à responsabilité limitée “NBIM Otto SZ S.à r.l.” ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 181.814, constituée suivant acte notarié de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 72 en date du 9 janvier 2014 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié de Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que les 3.026.856 (trois million vingt-six mille huit cent cinquante-six) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Ajout de l'article 19 aux statuts de la Société de la manière suivante

« 19. Conseil de surveillance.

19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.

19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:

- a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;
- b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et
- c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.

19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gestion de la Société.»

3. Confirmation que la numérotation des articles suivant l'article ajouté est modifiée en conséquence.

4. Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, a pris la les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à l'avis préalable de la réunion, il reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour, l'assemblée considère être valablement convoquée et il accepte de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre résolu que toute la documentation pertinente a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'attribuer certains droits d'information au conseil de surveillance de Norges Bank et d'ajouter l'article suivant aux statuts de la Société:

« 19. Conseil de surveillance.

19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.

19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:

- a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;
- b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et
- c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.

19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gestion de la Société.»

Troisième résolution

L'assemblée a décidé que la numérotation des articles suivant l'article ajouté est modifiée en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de cette partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. OLIVIÉ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: DAC/2015/8893. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015081664/151.

(150093634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

niuVitis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 22, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 167.323.

L'an deux mil quinze, le onzième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Claude WELTER, architecte diplômé, né à Luxembourg le 27 mars 1972, demeurant à L-6834 Biwer, 3, Millescheck;

2.- BINBS à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-6858 Muenschecker, 5, op de Bëschelt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 166490, ici représentée par son gérant unique Monsieur Maurice BLEY, dessinateur en bâtiment, né à Luxembourg le 20 mars 1970, demeurant à L-6858 Mueschecker, 5, op de Bëschelt, et

3.- Madame Laury MERSCH, architecte, née le 18 mai 1981 à Wiltz, demeurant à L-9643 Buederscheid, 2, Duerfstrooss.

Les comparants prénommés sub 1° et 2°, déclarent être les seules associés de la société à responsabilité limitée niuVitis S.à r.l., de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-6778 Grevenmacher, 22, Schaffmill, immatriculée auprès de registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 167.323, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 17 avril 2012 numéro 986 (la «Société»),

- que la Société a un capital social fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par trois cents parts (300) parts sociales de quarante-deux euros (42,- EUR) chacune.

Le comparant prénommé sous 1°, Monsieur Jean-Claude WELTER, déclare céder soixante-quinze (75) parts sociales dans la Société à Madame Laury MERSCH, prénommée sous 3°, ici présente et ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur Jean-Claude WELTER, prénommé, agissant en sa qualité de gérant technique de la Société et Monsieur Maurice BLEY prénommé, agissant en sa qualité de gérant administratif de la Société déclarent ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les associés acceptent expressément cette cession de parts sociales conformément à l'article 8 des statuts.

Sur ce qui précède, les comparants prénommés de 1° à 3°, agissant en leur qualité de seuls associés de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts sociales précédente, les trois cents (300) parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

1° Monsieur Jean-Claude WELTER, prénommé, Soixante-quinze parts sociales	75
2° BINB S. à r.l., prénommée, cent-cinquante parts sociales	150
3° Madame Laury MERSCH, prénommée, Soixante-quinze parts sociales	75
TOTAL: TROIS CENTS PARTS SOCIALES	300

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Madame Laury MERSCH, prénommée gérante administrative de Société pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier le pouvoir de signature individuel des gérants technique et administratifs afin que la Société soit dorénavant représentée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Jean-Claude Welter, Laury Mersch, Maurice Bley, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 12 mai 2015. 1LAC / 2015 / 14760. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 May 2015.

Référence de publication: 2015078172/61.

(150090142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Springer Science+Business Media GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 176.885.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 22 mai 2015 que Tuesday S.A., un associé de la Société, a transféré un total de 2.194 parts sociales détenues dans la Société aux associés existants suivants et tel qu'il suit:

- 1- 375 parts sociales à BC European Capital IX-1 LP;
- 2- 375 parts sociales à BC European Capital IX-2 LP;
- 3- 375 parts sociales à BC European Capital IX-3 LP;
- 4- 375 parts sociales à BC European Capital IX-4 LP;
- 5- 375 parts sociales à BC European Capital IX-5 LP; et
- 6- 319 parts sociales à BC European Capital IX-6 LP.

Il résulte de ce même contrat de transfert de parts sociales en date du 22 mai 2015 que Hazelnut Investment Pte. Ltd., un associé de la Société, a transféré un total de 1.795 parts sociales détenues dans la Société aux associés existants suivants et tels qu'il suit:

- 1- 56 parts sociales à BC European Capital IX-6 LP;
- 2- 375 parts sociales à BC European Capital IX-7 LP;
- 3- 375 parts sociales à BC European Capital IX-8 LP;
- 4- 375 parts sociales à BC European Capital IX-9 LP;
- 5- 375 parts sociales à BC European Capital IX-10 LP;
- 6- 140 parts sociales à BC European Capital IX 11-LP; et
- 7- 99 parts sociales à BC European Capital IX Limited.

Suite à ces transferts, les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales détenues
Tuesday S.A.	931 parts sociales
Hazelnut Investment Pte. Ltd.	1.330 parts sociales
BC European Capital IX 1	962 parts sociales
BC European Capital IX 2	962 parts sociales
BC European Capital IX 3	962 parts sociales
BC European Capital IX 4	962 parts sociales
BC European Capital IX 5	962 parts sociales
BC European Capital IX 6	962 parts sociales
BC European Capital IX 7	962 parts sociales
BC European Capital IX 8	962 parts sociales
BC European Capital IX 9	962 parts sociales
BC European Capital IX 10	962 parts sociales

BC European Capital IX 11 360 parts sociales
 BC European Capital IX Limited 259 parts sociales
 Il appert d'ailleurs que le code postal de l'associé BC European Capital DC-6 LP est à lire BGU - GY1 4HY.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 29 mai 2015.
 Référence de publication: 2015079890/47.
 (150091243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Al Breck Enterprises Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.818.758,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 R.C.S. Luxembourg B 192.060.

—
 EXTRAIT

En date du 22 mai 2015, l'associé unique de la société a décidé de révoquer Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant ayant un pouvoir de signature B et a décidé de nommer en son remplacement Bernard Beerens S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 35/37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.402, en tant que gérant ayant un pouvoir de signature B pour une durée indéterminée, de sorte que le conseil de gérance est composé comme suit:

- Liat Feldman, gérant ayant un pouvoir de signature A et président, et
- Bernard Beerens S.à r.l., gérant ayant un pouvoir de signature B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078181/18.

(150090249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

APG 5, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
 R.C.S. Luxembourg B 197.117.

—
Excerpts of the partnership agreement (“the Agreement”) of APG 5 Société en Commandite Spéciale executed on 25 May 2015

1. Incorporation date and period. The Company was incorporated on 25 May 2015. The company is established for unlimited period of time.

2. Name. The special limited partnership shall have the name: “APG 5 Société en Commandite Spéciale” (“Partnership”)

3. Purpose. The Partnership's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, receivables, patents, trademarks and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Partnership, in which the partnership has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, issuance of bonds, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the payment of any money borrowed.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Partnership may take any action and perform operation, which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

The Partnership may (a) engage in such other activities as the General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing and (b) engage in any lawful acts or activities not inconsistent with the foregoing.

4. Registered Office. The Partnership shall have its registered office at: 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

5. Partners who are jointly and severally liable. ANGEL POLAND GROUP Sp. z o. o., a Polish limited liability company with registered seat in Kraków, at Szlak str. 50/A4, 31-153 Kraków, Poland, registered in the Polish National Court Register under the number KRS 0000553862 (the „General Partner”).

6. Managers and Signatory powers. The Partnership shall be managed and represented by the two (2) up to four (4) Managing Managers divided into Class A Managers and Class B Managers being each time, at least one manager Class A and one manager class B (the “Managers”), who are not and shall not be General Partners. At incorporation of the Partnership, the Partners appoint the following Managers:

In capacity of Class A Managers:

Mr. Ron Ben Shahar, director of companies, born on 13/02/1973 in Israel and residing professionally at 73 Randolph Ave, Flat 1, London W91DW, Great Britain;

In capacity of Class B Managers:

Jacek Wolak, independent manager born on 26/11/1974 in Nowy Targ, Poland being Luxembourg resident, domiciled at 70, Rue Baudouin, L-1218 Grand Duché de Luxembourg.

Decisions of the Managers are validly taken if they are approved by the majority of Managing Managers including at least one manager of each class.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Extrait d'un contrat de société sous seing privé («le Contrat») de APG 5 Société en commandite spéciale constituée le 25 May 2015

1. Date de création et durée. La date de constitution de la Société est le 25 Mai 2015. La Société est établie pour une durée illimitée.

2. Dénomination. La dénomination de la société en commandite spéciale est: “APG 5 Société en Commandite Spéciale” (“Société”)

3. Objet social. L'objectif de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entités étrangères et acquérir par souscriptions, contributions, achats, options ou de toute autre manière tous titres, droits, intérêts, créances, brevets, marques et licences ou ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour telle contrepartie que la Société peut juger appropriée.

La Société peut également conclure, assister ou participer à toutes opérations financières, commerciales et autres, et accorder à toute société ou entité associée sous toute forme avec la Société, dans lequel la Société a un intérêt financier ou autre, direct ou indirect, toute assistance, prêt, émission d'obligations, avance ou garantie, ainsi qu'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et assurer le paiement de toute somme empruntée.

La Société peut employer toutes techniques, moyens légaux et instruments en vue de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de devises, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer l'opération qui est, directement ou indirectement, liée à son objet, afin de faciliter la réalisation de ce but.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qui est, directement ou indirectement, liée à son objet social, afin de faciliter la réalisation de ce but.

La Société peut (a) s'engager dans d'autres activités telles que jugées nécessaire, souhaitable, pratique ou accessoires à ce qui précède par l'Associé Commandité et (b) accomplir tout acte légal ou activités n'étant pas incompatibles avec ce qui précède.

4. Siège social. Le siège social de la Société est fixé au: , place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg Luxembourg.

5. Associés commandités tenus conjointement et solidairement responsables. ANGEL POLAND GROUP SP. Z.o.o., une société Polonaise à responsabilité limitée, ayant son siège social sis à au 50/A4 Rue Szlak, 31-153 Cracovie, Pologne, inscrite au Registre de la Cour Nationale de Pologne sous le numéro KRS 0000553862 (l'«Associé Commandité»).

6. Gérants et pouvoir de signature. La Société sera gérée et représentée par au moins deux (2) et jusqu'à quatre (4) gérants divisés en Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B étant à chaque fois, au moins un gérant de Catégorie A A et un gérant de Catégorie B (les «Gérants»), qui ne sont pas et ne pourront pas être les Associés Commandités. Lors de la constitution de la Société, les Associés nomment les Gérants suivants:

En tant que Gérants de Catégorie A:

M. Ron Ben Shahar, administrateur de sociétés, né le 13/02/1973 à Israël et demeurant professionnellement au 73 Randolph Ave, Flat 1, London W91DW, Angleterre;

En tant que Gérants de Catégorie B:

Jacek Wolak, gestionnaire indépendant né le 26/11/1974 à Nowy Targ, Pologne étant résidant luxembourgeois, domiciliée au 70, Rue Baudouin, L-1218 Grand Duché de Luxembourg.

Les décisions des Gérants sont valablement prises si elles sont approuvées par la majorité des Gérants incluant au moins un gérant de chaque catégorie.

L'Associé Commandité de la Société
Ron Ben Shahar / Jacek Wolak
Director Category A / Director Category B

Référence de publication: 2015078241/90.

(150090383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Amundi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 avril 2015

En date du 7 avril 2015, l'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- Reconduire le mandat d'administrateur de Messieurs Julien Faucher, Bernard De Wit, Christian Pellis et Madame Christine Gentil pour une durée d'un an, prenant fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015;

- Reconduire le mandat du réviseur d'entreprises; PricewaterhouseCoopers ayant pour siège social: 2 Rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg; pour une durée d'un an expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015;

- Reconstitution du mandat d'administrateur délégué de Julien Faucher pour le mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015078191/21.

(150090290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Ares Life Sciences I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 156.538.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of May.

Before, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

Ares Life Sciences L.P., a Jersey limited partnership, having its registered office at Ground Floor, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey, JE2 3AT, Channel Islands, with registration number 1161 (the Sole Shareholder),

here represented by its proxyholder Camille Moussalem, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a power of attorney granted under private seal and dated 12 May 2015,

acting in its capacity as sole shareholder in the Company Ares Life Sciences I S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) has been incorporated by notarial deed dated 28 October 2010 enacted by the undersigned notary, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 December 2010 under number 2722. Since the Company's incorporation, its articles of association (the Articles) have been amended respectively (i) by a notarial deed dated 21 August 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 25 October 2013 under number 2670 and (ii) by a notarial deed dated 29 November 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 March 2014 under number 625.

The Sole Shareholder holds thirty thousand five hundred (30,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company, representing 100% (one hundred percent) of the Company's share capital.

The power of attorney appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder, signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to formalize a share premium account into which any share premium paid on any share is to be transferred and (ii) to create an Other Reserves Account.

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles by adding two new sub-sections 6.5 and 6.6 reading as follows:

“ **6.5.** The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Sole Shareholder, and in case of plurality of shareholders, by the shareholders subject to the Law and these Articles. Any distributions out of the Share Premium Account can be resolved upon under private seal.

6.6. The Company may establish an Other Reserves Account (the Other Reserves Account), and may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Sole Shareholder and in case of plurality of shareholders, by the shareholders, subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor. Any distributions out of the Other Reserves Account can be resolved upon under private seal.“

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by ten thousand Euros (EUR 10,000.-) to raise it from its current amount of thirty thousand five hundred Euros (EUR 30,500.-) to the amount of forty thousand five hundred Euros (EUR 40,500.-), by the creation and issuance of (i) one thousand (1,000) A shares, (ii) one thousand (1,000) B shares, (iii) one thousand (1,000) C shares, (iv) one thousand (1,000) D shares, (v) one thousand (1,000) E shares, (vi) one thousand (1,000) F shares, (vii) one thousand (1,000) G shares, (viii) one thousand (1,000) H shares, (ix) one thousand (1,000) I shares, and (x) one thousand (1,000) J shares, each of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the New Shares), and being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company of the same share class and to be issued and fully paid up together with a share premium of €28,135.73 (twenty-eight thousand, one hundred and thirty-five Euros and seventy-three Euro cents) per New Share.

Subscription and payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up by a contribution in kind (the Contribution) consisting of (i) 11,700 Class A Common Shares of Ares Allergy Holdings, Inc., (ii) the entire issued share capital of Finares Holding AG, and (iii) a claim of the Sole Shareholder towards Finares Holding AG, which the Sole Shareholder declares to be wholly owned by the Sole Shareholder, free of any encumbrance and that all formalities for the effectiveness of the Contribution of these assets is in course in any relevant jurisdiction, for an amount of at least EUR 547,323,673.51 (five hundred and forty-seven million, three hundred and twenty-three thousand, six hundred and seventy-three Euros and fifty-one Euro cents) (the Contribution Value).

The Contribution is partially allocated to the subscription of the New Shares for an aggregate subscription price of EUR 281,367,285.42 (two hundred and eighty-one million, three hundred and sixty-seven thousand and two hundred and eighty-five Euros, and forty-two Euro cents).

The Sole Shareholder further declares to allocate the remaining balance of the Contribution Value in the amount of EUR 265,956,388.08 (two hundred and sixty-five million, nine hundred and fifty-six thousand, three hundred and eighty-eight Euros and eight Euro cents) to the Other Reserves Account.

Evidence of the Contribution Value has been given to the Notary by a valuation report which shows that the managers of the Company have confirmed that the Contribution Value of the Contribution to be made by the Sole Shareholder is at least equal to EUR 547,323,673.51 (five hundred and forty-seven million, three hundred and twenty-three thousand, six hundred and seventy-three Euros and fifty-one Euro cents). The valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at forty thousand and five hundred Euros (EUR 40,500.-) and is divided into:

- 13,500 (thirteen thousand five hundred) A shares;
- 3,000 (three thousand) B shares;
- 3,000 (three thousand) C shares;
- 3,000 (three thousand) D shares;
- 3,000 (three thousand) E shares;
- 3,000 (three thousand) F shares;
- 3,000 (three thousand) G shares;

- 3,000 (three thousand) H shares;
- 3,000 (three thousand) I shares; and
- 3,000 (three thousand) J shares.

Each share has a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and all of them are fully subscribed and paid-up. The rights and obligations attached to these shares are all similar, unless otherwise provided for under the Articles or the Law.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present written resolutions of the Sole Shareholder are estimated at approximately eight thousand Euros (8,000.- Euros).

Declaration

The Notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English and followed by a French version.

On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document has been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the Notary by his/her full name, civil status and residence, and the proxy holder signed together with us, the Notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Ares Life Sciences L.P., un limited partnership établi à Jersey, ayant son siège social au Ground Floor, Liberation House, Castle Street, St Helier, Jersey, JE2 3AT, Iles Anglo Normandes, immatriculé sous le numéro 1161 (l'Associé Unique), ici représentée par son mandataire Camille Moussalem, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 12 mai 2015,

agissant en sa qualité d'associé unique de la Société Ares Life Sciences I.S. à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée constituée par acte notarié en date du 28 octobre 2010 par devant le notaire instrumentant, tel que publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 décembre 2010 sous le numéro 2722. Depuis la constitution de la Société, ses statuts (les Statuts) ont été modifiés respectivement (i) par un acte notarié en date du 21 août 2013 et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 octobre 2013 sous le numéro 2670 et (ii) par un acte notarié en date du 29 novembre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 mars 2014 sous le numéro 625.

L'Associé Unique détient trente mille cinq cent (30,500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de la Société.

La procuration accordée au mandataire représentant l'Associé Unique, signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique, restera annexée au présent acte et enregistrée avec lui.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) de formaliser un compte de prime d'émission sur lequel tout montant de la prime d'émission payé sur toute part sociale doit être transféré et (ii) de créer un Compte Autres Réserves.

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts en ajoutant deux nouvelles sous-sections 6.5 et 6.6 qui auront la teneur ci-dessous:

« **6.5.** La Société peut établir un compte de prime d'émission (le Compte Prime d'Emission) sur lequel chaque prime payée pour toute action serait à transférer sur ledit compte. Les décisions quant à l'utilisation du Compte Prime d'Emission seront prises par l'Associé Unique, et en cas de pluralité des associés, par tous les associés et ce conformément à la Loi et aux Statuts. Toutes distributions à partir du Compte Prime d'Emission seraient décidées par acte sous seing privé.

6.6. La Société peut établir un Compte Autres Réserves (le Compte Autres Réserves), et peut, sans limitation, accepter un apport en capital ou autre apport sans émission d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut allouer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes seront prises par l'Associé Unique et en cas de pluralité d'associés, par les associés, et ce conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts. Pour éviter tout doute, chacune de ces décisions peut, mais ne doit pas, allouer un montant apporté à l'associé qui a effectué cet apport. Toute distribution faite sur le Compte Autres Réserves peut être décidée par acte sous seing privé».

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de dix mille Euros (EUR 10.000,-) de sorte à le porter de son montant actuel de trente mille cinq cent Euros (EUR 30.500,-) à un montant de quarante mille cinq cent Euros (EUR 40.500,-), et ce par la création et l'émission de (i) mille (1.000) parts sociales A, (ii) mille (1.000) parts sociales B, (iii) mille (1.000) parts sociales C, (iv) mille (1.000) parts sociales D, (v) mille (1.000) parts sociales E, (vi) mille (1.000) parts sociales F, (vii) mille (1.000) parts sociales G, (viii) mille (1.000) parts sociales H, (ix) mille (1.000) parts sociales I, et (x) mille (1.000) parts sociales J, chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) (les Nouvelles Parts Sociales), et émise selon les termes et conditions qui régissent les parts sociales existantes et de même classe et entièrement libérée avec une prime d'émission de vingt-huit mille cent trente-cinq euros et soixante-treize cents (EUR 28.135,73) par Nouvelle Part Sociale.

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et libérer le montant équivalent par apport en nature (l'Apport en Nature) composé de (i) 11,700 actions ordinaires de class A de la société Ares Allergy Holdings, Inc., (ii) la totalité du capital social émis de la société Finares Holding AG, et (iii) une créance détenue par l'Associé Unique à l'égard de la société Finares Holding AG, le tout détenu par l'Associé Unique, libres de tout gage, qui confirme que toutes les formalités pour la réalisation de l'Apport en Nature sont en cours auprès des différentes juridictions compétentes, et ce pour un montant d'au moins cinq cent quarante-sept million trois cent vingt-trois mille six cent soixante-treize euros et cinquante et un cents (EUR 547.323.673,51) (la Valeur de l'Apport).

L'Apport en Nature est partiellement alloué à la souscription des Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription égal à deux cent quatre-vingt-un million trois cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-deux cents (EUR 281.367.285,42).

L'Associé Unique déclare allouer le solde du montant de la Valeur de l'Apport, soit deux cent soixante-cinq million neuf cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-huit euros et huit cents (EUR 265.956.388,08) au Compte Autres Réserves.

Preuve de la Valeur de l'Apport a été apportée au Notaire par le biais d'un rapport d'évaluation attestant que les gérants de la Société ont confirmé que la Valeur de l'Apport à effectuer par l'Associé Unique est au moins égal à cinq cent quarante-sept million trois cent vingt-trois mille six cent soixante-treize euros et cinquante et un cents (EUR 547.323.673,51). Le rapport d'évaluation restera annexé au présent acte et enregistré avec lui.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura ainsi la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante mille cinq cent Euros (EUR 40.500,-) et il est divisé en:

- 13.500 (treize mille cinq cent) part sociales A;
- 3.000 (trois mille) part sociales B;
- 3.000 (trois mille) part sociales C;
- 3.000 (trois mille) part sociales D;
- 3.000 (trois mille) part sociales E;
- 3.000 (trois mille) part sociales F;
- 3.000 (trois mille) part sociales G;
- 3.000 (trois mille) part sociales H;
- 3.000 (trois mille) part sociales I; et
- 3.000 (trois mille) part sociales J.

Chaque part sociale a une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) et toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées. Les droits et obligations attachés à ces parts sociales sont identiques, sauf s'il en est expressément prévu autrement dans les Statuts ou dans la Loi».

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous toutes les formes qui seront à la charge de la Société et résultants des décisions de l'Associé Unique sont estimés à huit mille Euros (8.000.- EUR).

Déclaration

Le Notaire, qui comprend et parle l'Anglais, constate que sur demande du comparant de la partie susmentionnée, le présent acte est rédigé en langue Anglaise et suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version Anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte est établi au Luxembourg, à la date susmentionnée.

Le document a été lu au comparant, identifié par le Notaire par son nom, son état civil et sa résidence, et le comparant a signé avec nous, le Notaire, le présent acte.

Signé: C. MOUSSALEM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15994. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079028/195.

(150091300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Atalaya Luxco PIKco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 186.929.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Mai 2015.

Référence de publication: 2015078198/10.

(150089819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

NBIM Otto W1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.024.992,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.609.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NBIM Otto S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 171.574 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Myriam Olivie, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "NBIM Otto W1 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 171.609, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg on 20 September 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2593 dated 18 October 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary on 18 December 2012 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 315 dated 8 February 2013.

II.- That the 4,024,992 (four million twenty-four thousand nine hundred ninety-two) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Add the following new article to the articles of association of the Company:

" 19. Supervisory Council.

19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985

19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:

(a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;

(b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company's affairs to them; and

(c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company

19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.”;

3. Confirmation that the numbering of the articles following the added article is amended accordingly.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to provide for certain information rights to the Supervisory Council of Norges Bank and to add the following new article to the articles of association of the Company:

“ 19. Supervisory Council.

19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985

19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:

(a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;

(b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company's affairs to them; and

(c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company

19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.”

Third resolution

It is resolved that the numbering of the articles following the added article is amended accordingly.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mai,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

NBIM Otto S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 171.574 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Myriam Olivie, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante, précitée, est l'Associée Unique actuelle de la société à responsabilité limitée "NBIM Otto W1 S.à r.l." ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 171.609, constituée suivant acte notarié de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2593 en date du 18 octobre 2012 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié de Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 315 en date du 8 février 2013.

II. Que les 4.024.992 (quatre million vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Ajout de l'article 19 aux statuts de la Société de la manière suivante

« 19. Conseil de surveillance.

19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.

19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:

a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;

b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et

c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.

19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gestion de la Société.»

3. Confirmation que la numérotation des articles suivant l'article ajouté est modifiée en conséquence.

4. Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à l'avis préalable de la réunion, il reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour, l'assemblée considère être valablement convoquée et il accepte de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre résolu que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'attribuer certains droits d'information au conseil de surveillance de Norges Bank et d'ajouter l'article suivant aux statuts de la Société:

« 19. Conseil de surveillance.

19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.

19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:

a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;

b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et

c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.

19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gestion de la Société.»

Troisième résolution

L'assemblée a décidé que la numérotation des articles suivant l'article ajouté est modifiée en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de cette partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. OLIVIÉ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: DAC/2015/8894. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015081665/152.

(150093637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

AC8 Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 183.254.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015078210/11.

(150089660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

SOF-10 Starlight 36 GBP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.225.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty seventh day of the month of May.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.115, with registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

here represented by Mr. Ben BROUSCHER, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 21, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SOF-10 Starlight 36 GBP S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirteen thousand Pound Sterling (GBP 13,000.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-six euros (GBP 26.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "share premium account" of the Company). Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time *ad nutum* (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) shares representing the capital have been entirely subscribed as follow:

- SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., prenamed,

five hundred shares 500

Total: five hundred shares 500

and fully paid up in cash, therefore the amount of thirteen thousand Pound Sterling (GBP 13,000.-) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart;

(ii) Mr. Julien PETITFRÈRE, born in Thionville (France) on March 17, 1981, with professional address at L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart.

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Diekirch, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt septième jour du mois de mai,

par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.115, avec siège social au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

ici représentée par Monsieur Ben BROUSCHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 21 mai 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Starlight 36 GBP S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses associés par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (GBP 13,000.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six Livres Sterling (GBP 26.-), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des associés. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les

résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

Art. 10. Représentation.

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des associés.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de

quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

- SOF-10 Lux Master Co S.à r.l.,	
prénommé, cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de treize mille Livres Sterling (GBP 13,000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au L 2166 Luxembourg, 3, rue Mozart,

(ii) M. Julien PETITFRÈRE, né à Thionville (France) le 17 mars 1981, avec adresse professionnelle au L 2166 Luxembourg, 3, rue Mozart.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: DAC/2015/8911. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015081880/583.

(150093774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

ALLIANCE COMMODITIES HOLDING (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 167.071.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 16 mars 2015 à 15:00 heures.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de l'administrateur Romain KETTEL, demeurant professionnellement 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement des administrateurs

Nathalie VAZQUEZ, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2018.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes:

COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., R.C.S. Luxembourg B 131410 ayant pour adresse professionnelle 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes:

AUDITSERV SARL., R.C.S. Luxembourg B0106384, 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2018.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er} au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid. Luxembourg, le 28 mai 2015.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015078224/29.

(150090147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

ECIP Italia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 803.125,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.739.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société du 3 mars 2015 que le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, Mazars Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été renouvelé pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés statuant en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos.

Il résulte par ailleurs des résolutions des associés de la Société du 16 avril 2015 que les mandats des gérants suivants arrivant à échéance, ces derniers ont été renouvelés pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés statuant en 2015 sur les comptes du dernier exercice clos:

- Monsieur Laurent Guérineau, domicilié professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Monsieur Christophe Aubut, domicilié professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Monsieur François Pfister, domicilié professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Bertrand Michaud, domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

ECIP Italia Sarl

Représenté par Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015079342/25.

(150090845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Beatriz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 80, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 110.390.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2015

Ordre du jour:

1. Cession de parts

Résolutions prises:

Les associés:

1) Madame DOS SANTOS ANTUNES Susana Cristina, gérante de société, née à SAO SEBASTIAO DA PEDREIRA (Portugal), le 26 février 1979, demeurant à L-3418 DUDELANGE, 10 rue Belair (375 parts)

2) Monsieur DAS NEVES DA SILVA E SOUSA João Carlos, ouvrier, né à SAO SEBASTIAO DA PEDREIRA (Portugal), le 24 mars 1973, demeurant à L-3418 DUDELANGE, 10 rue Belair (125 parts)

de la société à responsabilité limitée BEATRIZ, ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 80 rue de Bonnevoie;

Ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Madame DOS SANTOS ANTUNES Susana Cristina propriétaire de 375 parts de la société à responsabilité limitée BEATRIZ, établie et ayant son siège social à Luxembourg;

Madame DOS SANTOS ANTUNES Susana Cristina cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur DAS NEVES DA SILVA E SOUSA João Carlos qui accepte, 375 parts de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus, le capital social de la société BEATRIZ S.à r.l. représenté par cinq cents (500) parts sociales, est répartie comme suit:

DAS NEVES DA SILVA E SOUSA João Carlos	<u>500 parts sociales</u>
Total: cinq cents parts sociales	500 parts sociales

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix nominal des parts, montant que Madame DOS SANTOS ANTUNES Susana Cristina reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Dudelange, le 29 avril 2015, en 2 exemplaires.

DOS SANTOS ANTUNES Susana Cristina /
DAS NEVES DA SILVA E SOUSA João Carlos.

Référence de publication: 2015078277/31.

(150090030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

IW Alternative General Partner, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 167.440.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of May,

Before Maître Henri Hellinckx, Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "IW ALTERNATIVE GENERAL PARTNER", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 37 Val Saint André L-1128 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 15 February, 2012, published in the Memorial C number 1045 on 24 April 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B number 167.440.

The meeting is composed by the sole shareholder, Mr Ingo Hepp, born in Malmédy (Belgium) on April 15, 1976, with Belgian identity card number 591-7222639-24, residing at In der Reisbach, B-4760 Büllingen (Belgium),

hereby represented by Mr Giuseppe Battaglino, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private deed,

which, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the general meeting of the shareholders by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée" and takes the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to transfer the Company's registered office from its current location to 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of 1st May 2015.

Second resolution:

In order to conform the Articles of Association of the Company with the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend article 4 related to the registered office, to be read as follows:

“The registered office of the Company is established in Windhof, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the manager or, in the case of several managers, the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in the case of several managers, the board of managers”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille quinze le cinq mai,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "IW ALTERNATIVE GENERAL PARTNER", ayant son siège social à 37, Val Saint André L-1128 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 15 février 2012 publié au Mémorial C sous le numéro 1045 du 24 avril 2012 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B167.440.

L'assemblée est composée de l'associé unique, Monsieur Ingo Hepp, né le 15 avril 1976 à Malmédy (Belgique), carte d'identité belge n° 591-7222639-24, résidant à In der Reibach, B-4760 Büllingen (Belgique);

ici représenté par Monsieur Giuseppe Battaglino, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration,

après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son emplacement actuel au 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2015.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts de la Société en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide d'en modifier l'article 4 pour lui donner la teneur suivante:

“Le siège social de la Société est établi à Windhof, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance”.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. BATTAGLINO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14620. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015079563/77.

(150090978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Blanca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.961.

Par la présente, je soussigné Monsieur Hassane DIABATE, vous informe de ma démission de mon mandat d'administrateur de la société BLANCA S.A., ayant son siège social à 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B118961 en date du 18 mai 2015.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Hassane DIBATE.

Référence de publication: 2015078285/11.

(150090109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Boulangerie Belle Boutique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An den Längten.

R.C.S. Luxembourg B 36.187.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078291/9.

(150090099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

**Clover Holdings Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Indium Investment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.571.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,
ON THE NINETEENTH OF THE MONTH OF MAY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B180.323, (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Flora Verrecchia, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15th May 2015 which proxy shall be registered together with the present deed,

being the Sole Shareholder of Indium Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B196.571 (the "Company"), incorporated on 29 April 2015 pursuant to a deed of Me Cosita Delvaux, the undersigned notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

“A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Clover Holdings Topco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,550.-.

The undersigned notary, who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorhersehenden Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDFÜNFZEHN,
AM NEUNZEHNTE TAGE DES MONATS MAI.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen:

BRE/Europe 7Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 180.323 eingetragen, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Me Flora Verrecchia, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 15. Mai 2015, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden,

als Alleiniger Gesellschafter der Indium Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, gegründet 29. April 2015 durch eine Urkunde von Me Cosita Delvaux, des unterzeichnenden Notars, die dabei im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht zu werden (das «Mémorial»).

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen " Clover Holdings Topco S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 1.550,- geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher englischen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. VERRECCHIA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015079517/99.

(150090813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

BSI Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44F, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 185.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078295/9.

(150090002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Bureau Immobilier Florent Kinsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4101 Esch-sur-Alzette, 3, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 173.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078301/9.

(150089973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Be Original Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 176.167.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Samir LACHGUER, agent immobilier, né le 10 août 1987 à Sucy-en-Brie/Val de Marne (France), demeurant à L-3781 Tétange, 21, rue Neuve.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée BE ORIGINAL SARL, avec siège social à L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 176 167 a été constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange en date du 11 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1193 du 22 mai 2013.

- Son capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

- Le comparant est propriétaire des cent (100) parts de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'associé déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'associé se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Il règlera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile privé du comparant.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Honoraire: 99,16

Signé: Lachguer et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Frising.

Référence de publication: 2015082149/45.

(150094268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Tomorrow Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 75.321.

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "TOMORROW HOLDING S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75321, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 560 du 5 août 2000,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER, en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2111 du 11 novembre 2006, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de participation financière pleinement imposable.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT; employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la société et décision de la mettre en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l." en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur");
- 4 Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103178, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trente euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 mai 2015. 2LAC/2015/10299. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078871/88.

(150089678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 77.070.

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

ont comparu:

1.- Madame Martine SCHREINER, employée privée, née le 02 mars 1974 à Pétange, demeurant à L-7463 Pettingen, 23, rue du Château, propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales,

2. La société Badger Brewin'Jake s.à.r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 45-47, Boulevard de la Pétrusse, propriétaire de quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Paul HAUFFELS, pensionné, né à Schiffange, le 12 juin 1953, demeurant à L-3317 Bergem, 10, rue de la Forêt pouvant engager la société par sa seule signature.

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société,

seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «BUREAU DE COURTAGE PAUL HAUFFELS s.à.r.l.» (2000 2410 819) avec siège social à L- 2320 Luxembourg, 45-47, Boulevard de la Pétrusse, RCS B77.070

constituée suivant acte reçu par Maître Réginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No 912 du 28 décembre 2000,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1452 du 13 juillet 2007 page 69667.

Lesquels comparants agissant comme il vient d'être dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Première résolution

L'objet social de la société a été changé et le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Alinéa 1.** La société a pour objet les opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées conformément aux dispositions de la loi modifiée du 06 décembre 1991 sur le secteur des assurances ou des lois qui seront applicables postérieurement, ainsi que tous les conseils et tous les travaux administratifs y relatifs. ».

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (37.500,00€) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,00€) à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00€) par la par la création de mille cinq cent (1.500) parts sociales nouvelles.

Troisième résolution

Madame Martine SCHREINER, prénommée, renonce à son droit de souscription et les mille cinq cent (1.500) parts sociales nouvelles sont donc signées par la société à responsabilité limitée Badger Brewin'Jake s.à.r.l., prénommée.

Le montant de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT EUROS (37.500,-€) a été intégralement libéré en espèces par la société à responsabilité limitée Badger Brewin'Jake s.à.r.l., ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite à ce qui précède le 1^{ère} 2^{ème} alinéa de l'article 6 des statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 6. Alinéas 1 et 2.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par deux milles (2.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- BADGER BREWIN'JAKE, S.à r.l. préqualifiée, mille neuf cent soixante-quinze parts sociales	1.975
2.- Mme Martine Schreiner, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
	2.000
Total: deux milles parts sociales	»

Cinquième et dernière résolution

Monsieur Paul HAUFFELS, prénommé, est révoqué comme gérant de la société et décharge lui est accordé.

En conséquence, Madame Martine SCHREINER, prénommée, sera gérante unique de la société.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Les frais du présent acte sont évalués à MILLE CINQ CENT EUROS (1.500,00€).

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schreiner, Hauffels, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 21 mai 2015. Relation: DAC/2015/8535. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078300/64.

(150089787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

NBIM Otto W3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 701.051,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.592.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NBIM Otto S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 171.574 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Myriam Olivíé, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "NBIM Otto W3 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 171.592, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg on 20 September 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2591 dated 18 October 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary on 18 December 2012 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 297 dated 7 February 2013.

II.- That the 701,051 (seven hundred one thousand fifty-one) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Add the following new article to the articles of association of the Company:

“ 19. Supervisory Council.

19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985

19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:

- (a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;
- (b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company’s affairs to them; and
- (c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company

19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.”;

3. Confirmation that the numbering of the articles following the added article is amended accordingly.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to provide for certain information rights to the Supervisory Council of Norges Bank and to add the following new article to the articles of association of the Company:

“ 19. Supervisory Council.

19.1 The Company shall comply with all internal reporting and supervisory policies established at group level under the Norges Bank Act of 24 May 1985

19.2 The Supervisory Council of Norges Bank may:

- (a) request information from any Manager (including managing director) or officer of the Company to perform its supervisory tasks;
- (b) directly contact, at its own initiative, any past or present accountants or auditors of the Company, as applicable, and direct questions in relation to the Company’s affairs to them; and
- (c) initiate inspections of the Company and have access to all books and records of the Company

19.3 Notwithstanding the foregoing, the Supervisory Council shall not have any responsibility for the management of the Company.”

Third resolution

It is resolved that the numbering of the articles following the added article is amended accordingly.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mai,

par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

NBIM Otto S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régi par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 171.574 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Myriam Olivie, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante, précitée, est l'Associée Unique actuelle de la société à responsabilité limitée "NBIM Otto W3 S.à r.l." ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à la section B sous le numéro 171.592, constituée suivant acte notarié de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2591 en date du 18 octobre 2012 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié de Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 297 en date du 7 février 2013.

II. Que les 701.051 (sept cent un mille cinquante-et-un) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Ajout de l'article 19 aux statuts de la Société de la manière suivante

« 19. Conseil de surveillance.

19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.

19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:

- a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;
- b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et
- c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.

19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gérance de la Société.»

3. Confirmation que la numérotation des articles suivant l'article ajouté est modifiée en conséquence.

4. Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, a pris la les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à l'avis préalable de la réunion, il reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour, l'assemblée considère être valablement convoquée et il accepte de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre résolu que toute la documentation pertinente a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'attribuer certains droits d'information au conseil de surveillance de Norges Bank et d'ajouter l'article suivant aux statuts de la Société:

« 19. Conseil de surveillance.

19.1 La Société devra se conformer à toutes les politiques internes de reporting et de supervision établies au niveau du groupe par le Norges Bank Act du 24 mai 1985.

19.2 Le conseil de surveillance de Norges Bank peut:

- a. requérir des informations de la part de tout Gérant (y compris le directeur général) ou tout employé de la Société afin d'effectuer ses missions de surveillance;
- b. contacter directement, de sa propre initiative, chaque comptable ou auditeur de la Société, le cas échéant, en fonction ou non, et leur poser des questions en relation avec les affaires de la Société; et
- c. diligenter des inspections auprès de la Société, et avoir accès à tous les livres et comptes de la Société.

19.3 Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance ne s'ingérera aucunement dans la gérance de la Société.»

Troisième résolution

L'assemblée a décidé que la numérotation des articles suivant l'article ajouté est modifiée en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de cette partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. OLIVIÉ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: DAC/2015/8895. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015081666/152.

(150093693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Caulus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015078307/11.

(150090429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.987.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of May,

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, there appeared:

BOF II Realty Holdings LLC, a Delaware Limited Liability Company having its registered office at 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, USA - Wilmington, New Castle (the "Sole Shareholder"),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 6 May 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party being the sole shareholder of H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under Section B, number 190 987 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, on 28 September 2014, which has been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3398.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to Great Britain Pound (GBP) with effect as of January 1, 2015.

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company currently amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to nine thousand seven hundred and thirty-six Great Britain Pounds (GBP 9,736.25) based on the exchange rate of the European Central Bank on January 1, 2015, according to which one euro (EUR 1.-) equals to zero point seven seven eight nine pounds (GBP 0.7789.-), it being understood that an amount of twenty-five pence (GBP 0.25) shall be allocated to the share premium account of the Company as a result of the conversion.

Second resolution

As a result of the previous resolution, the Sole Shareholder decides to modify the par value of the Company's shares from their current amount of one euro (EUR 1.-) per share to one pound (GBP 1.-) per share and consequently approves the resulting decrease in the number of shares in the Company.

Third resolution

Further to the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company which will thus read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at nine thousand seven hundred and thirty-six Great Britain Pounds (GBP 9,736.-), represented by nine thousand seven hundred and thirty-six (9,736) shares of one pound (GBP 1.-) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Whereof, the present deed is drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by first and last name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept mai,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BOF II Realty Holdings LLC, une Limited Liability Company, ayant son siège social au 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, USA - Wilmington, New Castle (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 mai 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique de H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190 987, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX en date du 28 septembre 2014, et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3398.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) en livre Sterling (GBP) avec effet au 1 janvier 2015.

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) en un montant de neuf mille sept cent trente-six livres Sterling (GBP 9.736,25), sur base du taux de conversion de la Banque Centrale Européenne, le 1 janvier 2015, selon lequel un euro (EUR 1.-) équivaut à zéro virgule sept sept huit neuf Sterling (GBP 0,7789.-), étant entendu que le montant de vingt-cinq pence (GBP 0,25) sera affecté au compte de prime d'émission en conséquence de la conversion.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel d'un euro (EUR 1.-) chacune à une livre Sterling (GBP 1.-) chacune et, par conséquent, approuve la diminution du nombre de parts sociales de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à neuf mille sept cent trente-six livres Sterling (GBP 9.736.-) représenté par neuf mille sept cent trente-six (9.736) parts sociales de une livre Sterling (GBP 1.-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et que sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14955. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015082362/97.

(150095070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Coeli SICAV I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 184.100.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 29 avril 2015:

- a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Johan Lindberg en date du 15 décembre 2014

- a pris note que le mandat d'administrateur de Frits Carlsen prenait fin lors de l'assemblée du 29 avril 2015 et qu'il ne souhaitait pas un renouvellement de son mandat.

- a ratifié la cooptation à la fonction d'administrateur de:

Stefan Renno, 4, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg

- a nommé à la fonction d'administrateur:

Lukas Lindkvist, Sveavagen 24-26, 111 57 Stockholm, Sweden

Erik Lundkvist, Sveavagen 24-26, 111 57 Stockholm, Sweden

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Paul Guillaume, 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Stefan Renno, 4, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 4, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2015.

Pour Coeli SICAV I

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015078315/30.

(150089961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Ambrosia Holding Co S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.884.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Konstantinos Leoutseas, avec adresse au 15, boulevard de Suisse, Villa Sevigne, 1ET, 98000 Monaco, Monaco
- Ioannis Aloupis, avec adresse au 47, Akti Miaouli, 18536 Piraeus, Grèce

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

3. Nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

4. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015079077/24.

(150091269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Crédit Agricole Private Banking Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 183.481.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2015

- Acceptation de la démission de Monsieur Olivier Livenais en qualité d'Administrateur avec effet au 8 janvier 2014.
- Acceptation de la démission de Monsieur Hervé Roux en qualité d'Administrateur avec effet au 3 juin 2014
- Renouvellement des mandats de M. Jean-François Abadie, M. Jacques Mahaux, M. Frédéric Lamotte, M. Christophe Lhote et M. Olivier Desjardins en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
- Renouvellement du mandat de M. Christophe Lhote en qualité d'Administrateur-Délégué jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2015078327/18.

(150089618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Flots Yachting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 74.163.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078452/9.

(150089679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

G.D.Transports s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 117, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 116.872.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078461/9.

(150090398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.
